

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 5 février 2021

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 2, 3 et 4 février 2021**

**2021 DAE 31-DAE/ DASES/DDCT** Subventions (37 500 euros) avec trois associations en Conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville.

**Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 19 janvier 2021 par lequel Madame la Maire de Paris, lui propose d'accorder des subventions de fonctionnement à diverses associations dans le cadre du Contrat de Ville et de l'autoriser à signer des conventions et avenants à conventions avec ces associations ;

Vu l'avis du Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement, en date du 21 janvier 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement, en date du 18 janvier 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement, en date du 20 janvier 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement, en date du 18 janvier 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Afaf GABELOTAUD, au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : une subvention de 8.000 euros est attribuée à l'association L'Esprit du vent, domiciliée 20 rue Saint-Fargeau C/O Carole Chassin Bat A (20<sup>e</sup>) (PARIS ASSO 9521/ dossier n° 2021\_05031 et

dossier n° 2021\_05032), pour l'action « Permanences et Ateliers Réussir l'Insertion » selon la répartition suivante :

- 5.000 € (DAE-BDEL) ;

- 3.000 € (DDCT-SPV)

Article 2 : une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association Association Pour l'Insertion des Jeunes (APIJ), domiciliée 05 place Youri Gagarine Cité des Cosmonautes 93200 Saint-Denis (PARIS ASSO 19201/ dossier n° 2021\_05038)

Article 3 : une subvention de 25. 500 euros est attribuée à l'association Association Generale des Familles des 17eme et 18eme Arrondissements, domiciliée 26 rue Cardinet (17<sup>e</sup>) (PARIS ASSO 1541), selon la répartition suivante :

<b>Libellé de l'action</b>	<b>Direction et service</b>	<b>Montant</b>	<b>Dossiers</b>
Parcours personnalisé pour l'emploi dans le 17 <sup>e</sup>	DAE-BDEL	8000 euros	2021_05040
	DDCT-SPV	1500 euros	2021_05039
Parcours personnalisé pour l'emploi dans le 18 <sup>e</sup>	DAE- BDEL	7000 euros	2021_05041
Accès aux droits pour faire face aux difficultés budgétaires et aux litiges de la vie courante	DDCT-SPV	1000 euros	2021_05042
	DASES-SEPLEX	4000 euros	2021_05043
Apprentissage du Français langue Étrangère (FLE)	DASES-SEPLEX	2000 euros	2021_05044
	DDCT-SEII	2000 euros	2021_05045

Article 4: Les dépenses correspondantes seront imputées aux budgets de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**